
ICANN75 | Réunion générale annuelle – ccNSO : nouvelles ccTLD (2 sur 2)
Mercredi 21 septembre 2022 – 16h30 à 17h30 KUL

CLAUDIA RUIZ :

Nous allons lancer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à la ccNSO à cette séance sur les nouvelles relatives aux ccTLD. Je m'appelle Claudia Ruiz et avec Joke, je suis gestionnaire de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et régie par les normes de comportement de l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou les commentaires envoyés dans le chat seront lus à voix haute s'ils sont formulés correctement, comme cela est noté dans le chat.

Si vous souhaitez prendre la parole pendant la séance, veuillez lever la main sur Zoom. Lorsqu'on vous appellera, pour les participants virtuels, vous devrez mettre en marche votre micro sur Zoom. Pour les participants sur place, vous devrez utiliser un micro physique pour parler et vous devrez éteindre votre micro sur Zoom.

Pour les autres participants, veuillez donner votre nom et parlez lentement. Pour les participants sur place, vous pouvez prendre un équipement d'interprétation ou vous pouvez utiliser votre propre casque pour écouter l'interprétation. Les participants à

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

distance pourront avoir accès à l'interprétation dans le menu de Zoom.

Je passe maintenant la parole à Everton Rodrigues. Merci beaucoup.

EVERTON RODRIGUES : Merci.

Bonjour, je m'appelle Everton Rodrigues et je suis président du comité des programmes et des réunions pour la ccNSO. Je suis du Brésil. J'espère que tout le monde va bien. Je suis très heureux de vous voir tous rassemblés. J'espère que vous allez bien et que vous êtes en sécurité, que vous soyez ici dans la salle avec nous ou que vous soyez à distance.

Il s'agit de la deuxième séance sur les nouvelles relatives aux ccTLD. Voilà une présentation de notre ordre du jour pour aujourd'hui, merci pour la diapositive. D'abord, faciliter l'accès à l'économie numérique aux micros, petites et moyennes entreprises grâce aux noms de domaine .my avec Fariz Ahmad Sanusi ; ensuite, mécanismes de règlement de litiges dans la région LAC d'Ignacio Sanchez Gonzalez ; dans les coulisses de la croissance des noms de domaine .id avec Yudho Giri Sucahyo ; combien de membres du Congrès faut-il pour comprendre les ccTLD, par Eric Iriarte ; et du FSI à l'environnement réglementaire avec Andrew Molivurae du .vu.

Sans plus attendre, chaque intervenant aura 10 minutes pour sa présentation. Nous avons également un peu de temps pour les questions. Vous pouvez prendre des notes et ensuite rejoindre la conversation à la fin des présentations. Vous pouvez lever la main dans Zoom. Donc, n'hésitez pas à participer et à vous connecter sur Zoom. Nous avons également l'interprétation en français et en espagnol.

INTERPRÈTE :

Nous avons perdu l'audio. L'interprète s'excuse, je ne sais pas si vous m'entendez, mais en tout cas, nous n'avons plus d'audio. Nous ne pouvons donc pas interpréter. Désolée. Encore une fois, désolée pour cette interruption, nous n'avons plus d'audio en anglais.

FARIZ AHMAD SANUSI :

Ensuite, la prochaine annonce sera en début 2023.

Comme vous le voyez, il y a une initiative nationale de numérisation. Il y a cinq bulles et on joue sur les deux premières, les marques numériques et les entreprises en ligne. Ensuite, s'il vous plaît.

Voilà un petit peu ce qui se passe en Malaisie. Il y a 8,5 millions de sociétés enregistrées, donc d'entreprises, en Malaisie auprès de la Commission des bureaux d'enregistrement et 800 000 d'entre

elles sont enregistrées auprès du conseil municipal. Pour les petites entreprises (micros, petites et moyennes), nous en avons un peu plus d'un million et 29 millions de pénétration, donc 89 % de pénétration. En Malaisie, il y a énormément d'utilisateurs des réseaux sociaux, 29,45 millions sur WhatsApp, Facebook et Instagram et il y a 510 000 .com et autres gTLD qui ont été enregistrés en Malaisie, le nom de domaine local est à 320 000. Enfin, les entreprises qui utilisent les technologies du marketing numérique sont au nombre de 70 %. Tout ceci, ce sont des données rassemblées par Google et par d'autres entreprises.

Pourquoi est-ce que nous mettons l'accent sur la technologie de marketing numérique ? Pour la plupart des entreprises, elles ont commencé à utiliser une technologie numérique. Qui pourrait bénéficier de ceci ? Qui pourrait avoir un avantage à utiliser ceci ? Pour la plupart d'entre elles, ce sont des marques internationales, donc pour être en compétition. Alors, quel est le coût ? Le coût, c'est le coût pour vous. Utiliser les marques de commerce numérisées permet d'augmenter les profits. Ce n'est pas quelque chose qui présente un avantage pour les petites entreprises. Voilà pourquoi nous les aidons ici en Malaisie. Diapositive suivante.

Quels sont les enjeux auxquels nous sommes confrontés pour digitaliser les petites entreprises ? Premièrement, la gestion de la perception, parce que depuis le tout début de cette feuille de

route, en 2016, que nous avons mise en place, en Malaisie, les gens souhaitent promouvoir les marchés en ligne et les réseaux sociaux. Mais le point .my a beaucoup souffert. Avant 2016, notre croissance était de 17,4 %. Mais étant donné ce qu'ils ont fait, en poussant ce marché en ligne et les réseaux sociaux, notre croissance en fait s'est réduite, elle est arrivée à 0,2 % jusqu'en 2019, donc de 2016 à 2019. Et l'impact aujourd'hui est sur les entreprises qui sont affectées.

Ensuite, renforcement des capacités. Il faut mettre en place les compétences en technologie numérique et mieux comprendre l'importance que cela peut avoir.

Avant l'introduction de ce programme, nous avons le PRIME. Le PRIME, c'est quelque chose qui a été adopté en langue locale et la traduction en anglais, c'est le Programme de l'économie numérique.

Il y a plusieurs piliers. Premièrement, il y a la marque numérique et dans cette catégorie, nous avons plus de 20 000 possibilités. Deuxième catégorie, la plateforme numérique ; il s'agit d'une application de marketing en ligne. Et enfin, nous avons le capital humain que nous promouvons : nous apprenons aux gens à mettre en place un site Web, que ce soit pour du commerce électronique ou autre, et on leur explique comment utiliser les dernières technologies de marketing, y compris les outils Google, Facebook, TikTok, Instagram, etc. Dans ce domaine du capital

humain, nous avons les programmes de contact d’insertion au niveau local, vous recevez des cours de rattrapage, nous sommes en contact avec vous directement.

Comment avons-nous lancé ces stratégies ? Nous ne pouvons pas le faire seuls, nous sommes un petit registre, donc voilà pourquoi nous avons une collaboration avec les ministères, avec les agences fédérales, avec les universités, les fournisseurs de télécommunications, les associations, etc. Et nous travaillons aussi avec les ONG. Nous avons différents partenaires affiliés et nous travaillons également avec nos revendeurs. En 2022, nous avons pu nous mettre en contact avec plus de 40 000 PME.

Voilà ce sur quoi nous mettons l’accent lorsque nous travaillons avec les PME. Premièrement, nous renforçons la marque numérique, comment établir, protéger et avoir une visibilité et aussi, comment augmenter la crédibilité de la marque. Ensuite, nous encourageons les gens à être en concurrence dans un écosystème, parce que les gens ont concentré leur travail sur les réseaux sociaux, sur les messageries, sur les marchés, etc. Mais les marchés, c’est un lieu où il y a énormément de compétition, donc ils n’ont pas l’option d’avoir leur propre campagne d’image de marque. Nous les encourageons à utiliser les moteurs de recherche tels que Google. Pourquoi ? Parce que ceci est basé sur les études – et je vais vous expliquer à la prochaine page.

Voilà un petit peu les données. Vous voyez que Google peut avoir un bénéfice en Malaisie parce que les Malaisiens utilisent énormément Google, beaucoup plus que YouTube. Sur cette plateforme, vous avez 21 millions de fois où votre entreprise peut être vue, que ce soit Facebook, Instagram ou autre. C'est bien, mais si vous voulez vraiment être vu sur l'écosystème, il faut se concentrer sur Google et sur YouTube. C'est énorme pour eux. Il faut donc pouvoir exploiter ceux-ci et c'est ce que nous essayons de leur montrer.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à vous dire et je vous remercie. Je ne sais pas si vous avez des questions. Si c'est le cas, levez la main. Merci pour votre attention.

EVERTON RODRIGUES : Avons-nous des questions ? J'ai vu beaucoup d'entre vous prendre des photos des diapositives, donc c'est très bien. Oui Angela, allez-y.

ANGELA MATLAPENG : Bonjour à tous. Merci beaucoup pour cette présentation. Ma question est assez large. J'ai vu que vous avez certaines parties prenantes dans votre présentation. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ? Quelle est la collaboration que vous avez mise en place également avec les universités ? En quoi est-

ce que cela vous a été utile pour augmenter l'adoption de la numérisation ?

FARIZ AHMAD SANUSI : Vous parlez des universités ? Justement, nous allons leur parler parce que c'est important et nous allons nous adresser aux étudiants. Nous fournissons des noms de domaine gratuits. Avec les applis de marketing numérique dont j'ai parlé tout à l'heure, ils peuvent mettre en lien leurs réseaux sociaux aux plateformes numériques en utilisant un nom de domaine similaire. Merci.

EVERTON RODRIGUES : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à la seconde présentation. Et je vous remercie encore une fois. Merci Angela pour la question.

Nous allons maintenant passer la parole à notre deuxième intervenant sur les mécanismes de règlement de litiges dans la région LAC ccTLD par Ignacio Sanchez Gonzalez. Il parlera en espagnol. Ignacio, merci beaucoup, je vous passe la parole.

IGNACIO SANCHEZ GONZALEZ : Merci beaucoup. Merci aux organisateurs de cet événement qui m'ont invité. Je vais maintenant partager mon écran pour vous montrer ma présentation.

Effectivement, au niveau de LACTLD, nous avons préparé cette présentation concernant une étude publiée récemment, vendredi dernier portant sur les politiques de résolution ou de règlements de litiges dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

D'abord, je vais vous donner un petit aperçu de cette étude. C'est une étude qui a fonctionné pendant le premier semestre de l'année 2022. Nous avons recueilli ces informations concernant des politiques d'opérateurs de registre, de règlement des ccTLD membres de LACTLD et aussi, concernant les politiques de règlement de litiges. Avec ces documents, nous avons ajouté les documents des membres LAC, document d'accès ouverts, comme la politique ouverte de règlement de litiges, le règlement de cette politique, la base de données de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Avec ces sources, nous sommes parvenus à systématiser l'information de 83,3 % des membres de LACTLD, ce qui représentait 25 ccTLD. Une première classification qu'il fallait effectuer, en tenant compte de ces documents et de ces politiques de règlement de litiges, était les différences entre les ccTLD qui utilisent cette politique uniforme de règlement de litiges approuvée par l'ICANN et les ccTLD qui utilisent une politique locale de règlement de litiges.

Nous avons constaté que les membres de ces organisations pouvaient être classés avec d'un côté 40 % qui utilisent la

politique uniforme et 60 % qui utilisent des politiques locales de règlement de litiges. Pour amplifier un petit peu cette classification initiale de politiques locales et des politiques internationales, on peut créer une nouvelle classification en trois groupes cette fois-ci de ccTLD, à savoir les ccTLD qui sont membres, parce que ce classement considère le forum et considère la solution qui est utilisée pour le règlement de litiges avec un premier groupe qui est formé de ceux qui vont se rendre au centre d'arbitrage de l'OMPI et qui utilisent la politique qui est présentée ou proposée par l'ICANN ; donc premier groupe. Le deuxième groupe possède une politique de règlement de litiges au niveau local, mais a recours au système de l'OMPI malgré tout. Dans ce second groupe, les membres ont un système de règlement de litiges mutuel. Le troisième groupe a ses propres politiques locales de règlement de litiges avec différentes organisations. Ici, vous avez le détail de chacune de ces procédures, avec des systèmes de médiation, d'arbitrage, de conciliation, etc.

Ensuite, nous avons abordé la situation des juridictions mutuelles. Nous avons constaté que 24 % des ccTLD membres de LACTLD ont un système de juridiction mutuelle pour ce type de procédures de règlement de litiges en matière de noms de domaine. Et qu'est-ce que cette juridiction mutuelle ? Cela veut dire que l'organisme spécialisé de règlement de litiges, par exemple le centre de l'OMPI, va être compétent pour saisir ces

litiges et les tribunaux de justice du territoire seront aussi compétents, territoire où se trouve le ccTLD, bien sûr.

Alors, comment fonctionne cette juridiction mutuelle ? Nous avons constaté que 66,7 % des opérateurs de registre des ccTLD qui permettent ce type de juridiction mutuelle établissent une exigence pour que cette juridiction puisse fonctionner. Cette exigence est que la personne plaignante, la personne qui est saisie, qui présente ce procès, va pouvoir avoir recours aux tribunaux de justice dans cette procédure. C'est à ce moment-là qu'il va falloir indiquer si l'on va utiliser la justice ordinaire ou les tribunaux de justice locaux et l'organe spécialisé dans le règlement de litige aussi. L'étude a identifié six ccTLD qui ont ce système de juridiction mutuelle que vous voyez ici sur l'écran.

Ensuite, il y a la situation concernant les mécanismes d'appel pour ces décisions en matière de noms de domaine. On a constaté que 36 % des ccTLD ont un système qui leur permet de réviser les décisions. Une fois que ces verdicts finaux ont été faits, ils peuvent faire appel. En général, l'appel se fait auprès des tribunaux de justice ou auprès de ce que l'on appelle la justice ordinaire dans notre région. Par rapport à quatre ccTLD spécifiques, on a constaté que cela dépendait de la législation locale ou nationale, donc il est possible de réviser ou de faire appel à une décision et cela va dépendre de la législation locale

et non pas de la politique de registre ou de la politique de règlement de litiges du ccTLD.

Un autre élément important que l'on a trouvé qui était une situation courante dans ce type de révision, lorsqu'une décision est en suspens et qu'elle n'a pas encore été prise concernant ce type de litige, lorsqu'on a une procédure en matière de nom de domaine qui est en cours, les titulaires n'ont pas l'exercice de certaines facultés, comme celles de transferts, changement de données personnelles. Et on a constaté que 96 % des politiques réglementent ces interdictions pour la faculté du titulaire d'utiliser ou de prendre certaines décisions. Ceci est couvert par presque tous les membres des politiques que l'on a révisées, à savoir le besoin de congeler les procédures et de créer un dialogue nécessaire entre la partie technique et la partie juridique pour les noms de domaine.

Finalement, le rapport comprend une partie qui est consacrée aux traités de libre-échange dans la région. Ici, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ces traités de libre-échange, comme partout dans le monde, ont été utilisés de manière ample. Et ces traités, dans leur chapitre de propriété intellectuelle, mentionnent les ccTLD ou les noms de domaine en général. Ils se réfèrent à l'administration d'un ccTLD, à la protection des données personnelles et au règlement de litiges en matière de noms de domaine.

Nous avons constaté que les accords révisés n'imposent pas un modèle mais établissent des critères, un seuil minimum qui va correspondre à l'UDRP. Le rapport identifie quatre accords : un accord bilatéral qui est celui du Chili avec les États-Unis, qui a été le premier accord de ce type signé de manière bilatérale entre les États-Unis et un pays de la région d'Amérique latine, et trois autres accords plurilatéraux de commerce qui sont le CAFTA, Accord d'Amérique centrale de la République dominicaine et des États-Unis, ensuite le CPTPP, Accord global et progressif de la région Transpacifique et finalement, l'accord entre le Mexique, les États-Unis et le Canada qui s'appelle USMCA, selon leurs sigles en anglais.

Tous ces accords ont été étudiés et nous avons constaté que la rédaction était plus ou moins la même. Ils ont des articles spécifiques portant sur les noms de domaine dans les chapitres de propriété intellectuelle. Ensuite, on a constaté que ces accords obligent les parties à avoir une procédure de règlement de litiges basée sur les principes de l'UDRP. Ensuite, on a constaté que dans le cas spécifique du CPTPP et de l'USMCA, on a une liste de caractéristiques que ces procédures doivent posséder. Elles doivent être expéditives, bon marché, justes et équitables, ne pas être trop compliquées et ne pas empêcher d'avoir recours à des procédures judiciaires. Par conséquent, ce sont des accords qui sont assez modernes qui incluent des caractéristiques de ce type

de principe, outre ce minimum établi pour cette politique uniforme.

Ce serait la dernière partie de notre rapport. Je vous remercie beaucoup pour votre attention. Je remercie l'organisation de l'ICANN qui nous a permis de vous présenter ce rapport. Nous allons vous envoyer le lien pour que vous puissiez y accéder. Merci beaucoup.

EVERTON RODRIGUES : Merci Ignacio. Est-ce que nous avons des questions dans la salle ? Au fond de la salle ?

ANDI BUDIMANSYAH : Oui, merci. Je viens d'Indonésie et j'ai trois questions.

Dans votre système de règlement de litiges, qui va fonctionner comme jury ? Ensuite, pour les partis qui sont en litige, comment sélectionnez-vous ce jury ? Est-ce que ce jury est sélectionné directement ou est-ce qu'il est défini par l'institution de règlement de litiges ? Et ma troisième question serait : dans les cas qui ont été présentés cette année auprès de ce système de règlement de litiges, combien sont liés à des questions de marques et combien à des questions de noms ? Merci.

IGNACIO SANCHEZ GONZALEZ : Je peux répondre en espagnol ?

EVERTON RODRIGUES : Allez-y, répondez en espagnol.

IGNACIO SANCHEZ GONZALEZ : Par rapport à la question qui a été posée, je dirais qu'il faut indiquer que le rapport n'identifie pas ou ne mentionne pas de politiques spécifiques mais donne un panorama général des 25 ccTLD qui existent dans la région. Par conséquent, les informations concernant le choix du système d'arbitres ou des personnes qui vont prendre ces décisions pour le règlement de litiges ne sont pas incluses dans notre rapport.

Et par rapport à votre troisième question concernant le pourcentage de ces procès, notre rapport n'a pas non plus pris cela en compte. Cependant, je pense que ce pourrait être une question que l'on pourrait étudier dans le futur, voir un petit peu en quoi consistent ces règlements de litiges, puis analyser les traités de libre-échange et voir comment ils s'appliquent dans ces cas-là. En tout cas, les politiques de règlement de litiges et les politiques des opérateurs de registre sont en accès libre sur Internet et vous pouvez essayer de les lire pour justement pouvoir répondre à ces questions qui viennent de m'être posées. Merci.

EVERTON RODRIGUES : [audio anglais]

YUDHO GIRI SUCAHYO : [audio anglais]. On m'a demandé de présenter ce qui a été fait au cours de ces dernières années. Nous avons un nombre de noms de domaine qui a été multiplié par deux en Indonésie et je vais vous présenter ce qui a été fait jusqu'à maintenant en Indonésie.

Qu'est-ce que PANDI ? PANDI est le registre de .id. Nous avons un ccTLD et nous sommes les membres de ce ccTLD. Actuellement, nous avons 26 opérateurs de registre accrédités. Nous pouvons dire que nous travaillons en Asie. Notre ccTLD, le code de notre pays, le nom est [inaudible], donc ne soyez pas surpris si...

INTERPRÈTE : Je m'excuse, j'ai un problème d'audio, je n'ai plus de son.

YUDHO GIRI SUCAHYO : C'est une bonne chose. Ici, nous avons avec ce .id, nous pouvons partager une identité auprès de la communauté mondiale. Actuellement, pour la deuxième partie de l'année 2022, nous avons 610 000 domaines actifs. La part de marché de .id versus .com était de 36 % versus 52 % en janvier 2022. Notre devise est « Exprimez-vous librement ». Ici, l'objectif est de présenter votre organisation ou ce que vous voulez. Voilà ce qui est arrivé au cours de ces dernières années.

On a commencé à avoir une croissance. En 2019, on a commencé à voir augmenter le nombre de noms de domaine en Malaisie. Ensuite, cette croissance a continué au cours de 2020 et 2021. Maintenant, nous sommes surpris par le nombre de noms de domaine qui augmente, la même chose que le Vietnam, la même chose que l'Inde, la même chose que la Chine.

Nous avons 270 millions de personnes. Dans la mesure où l'Internet va commencer à fonctionner dans les langues locales, nous pensons que cela va très bien fonctionner. Nous avons des infrastructures, nous avons beaucoup d'îles en Indonésie. Je pense que nous allons bientôt avoir 1 million de noms de domaine et que cela va augmenter peu à peu. Ce qui s'est passé au cours de ces dernières années, nous voulons vous expliquer pourquoi nous avons eu cette croissance.

En 2022, vous voyez ici que la part de marché a augmenté. Vous voyez le nombre de .com et le nombre de .id. Nous pensons qu'un jour, .id sera le premier choix des personnes en Indonésie. Lorsque le nombre de .id dépassera celui de .com, cela voudra dire que nous sommes en plein fonctionnement en Malaisie.

Ici, nous avons nos membres qui sont là-bas assis au fond de cette salle, je vous les présente. Voilà ce qui se passe avec le bureau d'enregistrement. On doit collaborer, le bureau d'enregistrement et les parties prenantes doivent collaborer. Il y a aussi ce qui concerne les parties prenantes. Lorsque différentes choses ont

été faites, parfois, on se centre sur la communauté des technologies de l'information qui connaît déjà ces domaines ; il faut passer à d'autres communautés. Il faut passer aux universités, aux villages, aux petites et moyennes entreprises et aussi, travailler avec les langues autochtones. Nous avons plus de 700 langues autochtones en Indonésie et nous devons les rendre présentes. Nous avons fait une demande pour un IDN qui n'a pas encore été approuvée par l'ICANN. Nous devons augmenter la présence de ces langues en Unicode. Comme cela, nous allons pouvoir faire des demandes d'IDN. C'est le type de choses que nous utilisons en Indonésie. Si vous ne faites pas de systèmes numériques dans votre langue, la langue va disparaître. Il faut être présent au niveau numérique parce que les jeunes utilisent beaucoup ces services.

Nous avons d'autres plateformes d'applications que vous voyez ici sur l'écran, s.id, u.id et my.id. En ce qui concerne le point .id, nous avons le my.id, comme vous. Nous avons le web.id pour les blogueurs, nous avons le co.id pour les entreprises, le biz.id pour les entreprises, le ac.id pour le secteur académique, sch.id pour les écoles. Nous avons également les pensionnats, ponpes.id, nous avons net.id pour les sociétés de télécommunications et organisations, or.id. Et puis, nous avons desa.id pour un village, go.id pour le gouvernement.

En termes d'enjeux et d'opportunités, c'est la même chose que pour mes collègues, nous avons ciblé les petites entreprises et les moyennes entreprises, il y en a des millions en Malaisie. Pour la pandémie de la COVID, en fait, c'est vraiment celles qui ont porté notre économie. C'est ce qui se passe ailleurs dans d'autres pays. Pour l'instant, pour la plupart d'entre elles, elles sont présentes sur les réseaux sociaux et sur les marchés électroniques.

Il y a des opportunités et des enjeux dans les noms de domaine, les réseaux sociaux et les marchés. La campagne sur l'importance d'avoir un nom de domaine, nous en avons parlé hier. Il faut que le nom de domaine soit pertinent dans nos pays. Ceci est en lien avec les marques de commerce également. Nous collaborons avec le gouvernement et le bureau d'enregistrement de manière à, lorsqu'on enregistre une marque de commerce, ce qu'on puisse également enregistrer un nom de domaine. C'est la raison pour laquelle nous sommes en collaboration avec le gouvernement.

Voilà les plateformes que nous fournissons. En dehors de notre focalisation sur la gestion des noms de domaines, nous avons également d'autres plateformes alternatives, d'autres applications. Plutôt que d'utiliser le t.co, etc., nous fournissons les plus petits au monde. Cet URL est gratuit. Plutôt que d'utiliser des applications comme LinkedIn à inscription unique, à *sign in* unique, nous avons un identifiant qui leur permet de rentrer dans

leur identifiant indonésien. Et lorsque quelqu'un utilise son identifiant, il peut avoir son e-mail, il peut aussi avoir son petit site Web hébergé. Nous avons également une campagne, donc s'exprimer avec un nom de domaine en .id. Et nous avons également du renforcement de capacités. Nous avons l'Institut PANDI et tous les mois, presque toutes les semaines, nous avons des webinaires sur différents sujets. S'il y a quelqu'un qui est chez lui, qui a fait ses études chez lui, il peut mieux comprendre tout ce qui est Internet, économie numérique.

Ensuite, pour la promotion, nous avons le marketing *soft* et le marketing dur. Pour le dur, c'est le bureau d'enregistrement et pour le *soft*, ce sont les personnes qui ne sont pas expertes en technologie qui souhaitent savoir ce qu'est un nom de domaine, ce qu'est l'Internet. Voilà les campagnes que nous avons utilisées. Premièrement, Merajut Indonesia, c'est notre site Web qui a été mis en place pour correspondre aux alphabets non latins en Indonésie. Ensuite, il y en a un qui cible les femmes avec, vous voyez, la tenue vestimentaire traditionnelle. Il y a une campagne avec l'UNESCO qui est mise en place, mais l'idée, c'est vraiment de faire la publicité des noms de domaine .id auprès des femmes de manière à ce que les femmes puissent utiliser un site Web très simple. Nous avons mis cette tenue vestimentaire indonésienne. Je vais accélérer, parce qu'il ne reste pas beaucoup de temps.

Nous sommes en collaboration avec les bureaux d'enregistrement et d'autres organisations locales en ligne. Et en dehors de l'Internet, le marketing doit être fait. Il y a beaucoup de moyens pour faire la campagne des noms de domaine et c'est un des programmes que nous utilisons pour augmenter le nombre de noms de domaine dans le .id en Indonésie.

Merci beaucoup.

EVERTON RODRIGUES : Merci. Y a-t-il des questions dans la salle Zoom ? Nous avons une question ici.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Merci. C'était très intéressant, Yudho. Comment utilisez-vous vos données ? Par rapport au .com, comment avez-vous fait cette comparaison ?

YUDHO GIRI SUCAHYO : Une des manières de le faire, lorsqu'on devient membre du TLD, on peut avoir accès à ces informations. CENTR a aussi son propre rapport. Sinon, on peut aussi obtenir des informations des bureaux d'enregistrement. Nous ne nous vendons pas que le .id, nous avons d'autres TLD que nous vendons.

EVERTON RODRIGUES : Merci beaucoup.

Il ne nous reste pas beaucoup de temps pour les suivants. La présentation suivante va nous parler d'un sujet très intéressant. Combien de membres du Congrès faut-il pour comprendre un ccTLD ? C'est une excellente question et il va nous répondre. Allez-y, Eric, vous avez la parole.

ERIC IRIARTE AHON : Merci beaucoup, Everton. Je vais parler en espagnol.

Je vais essayer de vous parler d'une situation assez particulière qui s'est présentée dans le ccTLD du Pérou et qui pourrait avoir un impact important, parce que c'est quelque chose qui est arrivé et dont nous voudrions vous parler. D'abord, c'est très agréable de parler et de prendre la parole ici à propos des ccTLD.

Depuis 18 ans, depuis la dernière réunion de l'ICANN à Kuala Lumpur, nous avons eu un groupe qui parlait des traités de libre-échange, un petit groupe qui essayait d'entrevoir les réglementations qui commençaient à apparaître il y a une vingtaine d'années et qui travaillait plutôt sur le fonctionnement des ccTLD qui étaient gouvernementaux, qui avaient un lien avec le gouvernement, qui étaient fonctionnellement structurels. Dans notre cas du ccTLD .pe, c'est un administrateur de société civile. Nous n'avons pas une norme au Pérou sur ce type de noms de domaine.

Le cas que je vais vous présenter s'est présenté à la suite d'une proposition de loi faite par un sénateur au Parlement au début du mois de décembre de l'année dernière, qui faisait partie d'une norme générale que l'on appelait Loi générale de l'Internet, et un des chapitres portait sur la question des noms de domaine.

Au mois de juin de cette année, la Commission d'économie – parce que c'est un projet qui est présenté à deux commissions différentes au Parlement – que j'allais voir, qui était dirigée par un parti politique, c'est important de le dire, un parti politique particulier, ils ont dit qu'ils n'allaient pas parler de ce projet parce que cela n'était pas lié à l'économie. Un autre sénateur a dit : « C'est important, nous devons en parler. »

À la suite de cela, la Commission de transport et de communication, dans laquelle on voit des questions de connectivité, a pris une décision et a décidé que ce projet était viable et qu'il devait être réglé puisqu'il concernait l'Internet et les noms de domaine. Le problème, c'est que ce projet de loi avait été présenté par la société civile, le secteur privé, l'Académie et différents secteurs gouvernementaux, qui ont dit qu'il s'agissait d'un projet de type inconstitutionnel qui voulait réglementer des choses qui, déjà, étaient réglementées par d'autres lois péruviennes.

On a ajouté que pour les noms de domaine, les deux opinions les plus importantes, outre le ccTLD qui n'a pas été convoqué ici pour

la constitution de ce projet de loi dont je vous parle, le bureau de propriété intellectuelle et le bureau de questions numériques ont dit que cela allait à l'encontre de la loi et à l'encontre du traité de libre-échange que le Pérou avait avec les États-Unis, qui n'avait pas été révisé lorsqu'on avait fait ce projet de loi. Prochaine diapositive, s'il vous plaît.

Voilà la version originale de ce projet. Si cela vous intéresse, c'est rédigé en espagnol. Prochaine, s'il vous plaît. C'est la version complète. Prochaine diapositive. Voilà la traduction en anglais pour que vous puissiez voir ce qui était présenté dans ce projet.

D'abord une définition de nom de domaine qui n'avait jamais existé au Pérou dans notre législation. On fait allusion à certains RFC qui sont contraignants pour les noms de domaine. On fait ici un classement un peu étrange, on ne sait pas très bien d'où vient ce type de classement. En tout cas, oui, on pense que c'est un conseiller du sénateur, le président de la commission des transports et des communications. Ce sénateur du même parti politique qui avait présenté ce projet, c'était un projet du président de la Commission de transport et des communications qui avait été approuvé, adopté le dernier jour de la législation, parce que chaque année, au mois de juin, on renouvelle toutes les commissions. La Commission d'économie et de transport et de communication ne va pas être responsable des mêmes projets que l'année dernière.

Un autre problème concernant ce projet est la vérification phonétique des noms de domaine. Le travail que devait faire l'administrateur était de vérifier phonétiquement que le nom de domaine ne coïncidait pas avec une marque enregistrée auprès du système des marques ou avec une organisation enregistrée dans des registres publics d'entreprises ou qui pouvait exister dans une base de données gouvernementales ou autres. Techniquement, c'est quelque chose qui est presque impossible à réaliser, c'est une recherche phonétique à faire. Rien qu'au niveau des marques, c'est très compliqué. De plus, cela coûte cher, 20 \$ par catégorie, ce qui représente 900 \$ seulement pour effectuer une recherche au niveau phonétique de ces noms de domaine et c'était le ccTLD qui devait effectuer cette recherche.

Ensuite, il y a plusieurs interdictions qui correspondent au cybersquatting et une responsabilité de la part des fournisseurs, au cas où des noms de domaine seraient achetés, où il y aurait donc une atteinte de certains droits ici.

Le projet original a été modifié au cours du débat parlementaire préalable et voilà la décision prise par la commission de transport, une version un peu résumée à laquelle on a enlevé quelques paragraphes. Voilà la version, que vous voyez ici, en anglais. On a les mêmes définitions, le type générique ou spécial. Et on continue à propos de cette vérification phonétique et l'autorité dit que cela entraine en contradiction avec des traités

entre le Pérou et les États-Unis, avec différentes clauses liées au nom de domaine que vous voyez ici, qui est dans notre traité de libre-échange avec les États-Unis. C'est une loi nationale.

Au Pérou, les traités commerciaux et les traités internationaux sont considérés comme des lois nationales au niveau constitutionnel. C'était quelque chose qui portait atteinte à notre droit, parce que cela comporte un système de règlement de litiges, un système de WHOIS et c'est un système qui était déjà utilisé.

Ce qui est curieux, c'est que les politiques du ccTLD .pe ont été approuvées en 2007 après plusieurs années de travail avec le secteur civil, le secteur privé, l'académie, le gouvernement et les parties prenantes, qui sont parvenus à un consensus.

Finalement, LACTLD a pris une position assez spéciale dans la région. C'est la première fois qu'on a ce type de décision pour ces réglementations. Si la commission d'économie déclare que ce projet n'est pas viable, le projet va être archivé. Puisque c'est une commission qui a davantage d'autorité que la Commission de transport et des communications, cela va annuler la décision. Sinon, si c'est accordé, c'est présenté au Parlement, qui peut l'adopter. Ensuite, c'est présenté au président, le président peut l'adopter ou pas. C'est là que le facteur politique entre en jeu, parce que finalement, la Commission de transport est dirigée par un parti politique et la rénovation de la présidence du Parlement

qui a la possibilité de présenter ce type de projet au Parlement lorsqu'il siège à la fin du mois de juillet, je dirais que le Pérou est assez spécifique pour les questions politiques. Le président a eu de gros problèmes à l'époque. On a un autre parti politique qui est actuellement au gouvernement, donc ce projet est resté en suspens.

Nous avons travaillé avec la Commission de l'économie avec laquelle nous nous sommes réunis pour essayer de décider si on allait archiver ce projet ou pas. Il n'y a aucune partie prenante qui soit pour l'adoption de ce projet. Il y a eu toute une série d'acteurs qui ont présenté un rapport concernant cela et qui ont indiqué que ce projet n'était pas viable. Mais ce qui est curieux ici, c'est que ce projet a essayé d'être présenté à d'autres parlements et il n'y a pas de loi en vigueur en Amérique latine sur les questions spécifiques liées à la réglementation de la structure d'un nom de domaine, il y en a pour des organismes gouvernementaux.

Voilà, c'est la situation que nous avons actuellement au Pérou. J'espère ne pas avoir dépassé mon temps de parole. Merci.

EVERTON RODRIGUES : Merci Eric. Nous avons le temps pour une question. Je ne sais pas s'il y a des questions dans la salle Zoom dans le chat ?

Nous allons maintenant passer la parole à Andrew, qui va parler du passage du FSI à l'environnement réglementaire.

ANDREW MOLIVURAE : J'espère que j'ai au moins cinq minutes, Everton, n'est-ce pas ?

Je suis du .vu et je remercie la communauté de l'ICANN de me donner cette opportunité de présenter cette mise à jour sur le .vu. La dernière fois que nous avons fait cette mise à jour, c'était il y a six ans, donc je suis heureux de pouvoir vous dire quels sont les progrès effectués depuis lors.

Je ne suis pas surpris que beaucoup d'entre vous ne savent pas où se trouve le Vanuatu. Je l'ai remarqué à l'ICANN, parce qu'il y a peu de personnes qui savent, mais si vous connaissez l'Australie, nous ne sommes qu'à trois heures de l'Australie. Il s'agit d'une île tropicale avec beaucoup de plages, d'un ensemble d'îles en fait. Voilà où nous sommes. La diapositive suivante. Le .vu est le code ISO 3166 pour notre république.

Comme je le disais tout à l'heure, pour Vanuatu, ce que vous trouvez sur Google, sa capitale est Port Vila. Nous avons un chef d'État qui s'appelle Nikenike Vurobaravu. Nous avons 300 000 personnes comme population. Bob Loughman est Premier ministre depuis trois ans et il est également le ministre des TIC dans le pays. Le gouvernement est une république avec un système parlementaire. Vous pouvez regarder sur YouTube à quoi correspond Vanuatu si vous le souhaitez. Diapositive suivante.

Je vais vous en dire un petit peu sur l'environnement réglementaire. Nous sommes très nouveaux en ce qui concerne l'environnement réglementaire à Vanuatu. Il y a l'Autorité de réglementation des télécommunications, de la radiocommunication et de la diffusion, qui dépend des autorités nationales même si en fait, notre supérieur, c'est le Premier ministre. Cette entité a des pouvoirs généraux et la loi qu'a mise en place cette autorité a été adoptée en 2009 et elle a été amendée en 2018. Comme je l'ai dit, l'autorité dépend du Premier ministre. Diapositive suivante.

Une fois que la loi a été adoptée, ou plutôt juste avant, le .vu était géré par le seul FSI du pays. L'histoire, je vais vous en dire quelques mots. Depuis l'arrivée de l'Internet à Vanuatu, je crois que c'était en 1995, c'est eux qui géraient tout ceci, l'Internet à l'époque, et le .vu était là pour tout ce qui est services de courrier électronique et c'était à peu près tout ce qu'il faisait. C'est eux qui s'en occupaient.

Une fois que la loi a été adoptée en 2009, il y a eu un peu d'activité pour essayer de transférer les choses. Mais ce n'est qu'en 2016 que la réglementation a été mise en place et que nous avons établi cette autorité de réglementation pour la gestion du .vu. La transition a commencé en fait en 2017 et il a fallu quatre ans pour terminer cette transition. Ce n'est pas si facile, comme certains

d'entre vous le savent, d'effectuer ces transitions pour différentes raisons.

J'aimerais remercier certains de nos partenaires et amis, en particulier le ccTLD .nz qui nous a vraiment beaucoup soutenus et aidés pour en arriver là où nous en sommes maintenant, qui nous a soutenus, qui nous a hébergés en Nouvelle-Zélande pour effectuer tout ce travail. Et je souhaite également remercier notre ami, je ne sais pas si vous connaissez Keith Davidson, il participait à l'ICANN, mais il est à la retraite. Il nous a également beaucoup aidés. APTLD aussi nous a aidés. Nous avons reçu tout le soutien dont nous avons besoin pour mettre en place cette réglementation et pour effectuer la transition conformément à ce que la loi nous demandait. La diapositive suivante. Merci.

La gestion était effectuée par le registre actuel pendant plus de 20 ans. Le changement a été mis en place parce que le cadre juridique a changé parce que la loi a été mise en place. Comme je l'avais dit, c'était compliqué et c'était un gros travail pour l'entité existante. Une fois la loi changée, cela a facilité les choses. Mais je souhaite aussi remercier l'ICANN et toute l'équipe qui nous a fourni le soutien dont on avait besoin de manière à ce que cette transition puisse se faire.

En tant que registre, nous avons demandé à GoDaddy d'être opérateur de registre, qui est actuellement le fournisseur de

services en notre nom pour le registre pour le .vu ccTLD. Diapositive suivante. Je crois que c'est la même.

Nous avons terminé le processus de transition et nous avons actuellement 25 bureaux d'enregistrement internationaux et cinq bureaux d'enregistrement locaux. Nous sommes un tout petit ccTLD, donc nous sommes relativement satisfaits si je me compare à mon ami du .id. Nous grandissons, notre ccTLD dispose d'opportunités. Nous pourrions les exploiter plus, mais pour l'instant, voilà les bureaux d'enregistrement que nous avons. Nous essayons d'avoir de nouveaux bureaux d'enregistrement et certains qui sont locaux sont très nouveaux, donc tous les ans, nous avons une réunion avec les bureaux d'enregistrement pour savoir comment ça va, quelles sont les difficultés. Au cours des deux, trois années passées, c'est ce que nous avons essayé de faire avec eux. Diapositive suivante.

C'est une exigence gouvernementale. Nous avons eu une discussion sur le DNS et ils souhaitaient une présence locale d'un serveur, donc nous avons un serveur, un nœud qui contient une copie du registre.

Pendant la transition, l'équipe d'enregistrement de GoDaddy est venue nous voir pour collaborer. Nous avons pu effectuer le travail en leur présence pendant la transition et le transfert du bureau d'enregistrement de l'organisme de télécommunications de Vanuatu au bureau d'enregistrement GoDaddy s'est effectué.

Il y a eu un atelier qu'ils ont organisé et nous les remercions pour leur soutien. Diapositive suivante.

Il y a eu une augmentation de 15% des enregistrements de domaines au cours des six mois passés. Cette croissance semble se poursuivre. Je n'ai pas les chiffres, mais oui, notre présence augmente et le TRBR et GoDaddy vont continuer de promouvoir, de faire de la sensibilisation pour que cette croissance se maintienne.

Je crois que j'ai fini. Il me semble que c'est peut-être la dernière diapositive ou avant-dernière. Les activités futures : l'atelier des bureaux d'enregistrement qui aura lieu au mois d'octobre.

Voilà, je crois que c'est à peu près tout, merci.

EVERTON RODRIGUES : Merci beaucoup Andrew, on vous applaudit, merci.

C'est la fin de notre séance sur les nouvelles ccTLD. J'aimerais remercier les intervenants à distance ici, je remercie le secrétariat de la ccNSO également et vous tous dans la salle, parce que c'est vous qui faites les nouvelles ccTLD. Voilà, c'est tout pour aujourd'hui. On se retrouve très bientôt. J'allais oublier, répondez bien à la question sur la satisfaction. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]